



Paris, le 29 novembre 2006

## Les solutions Carbone Optimia d'EDF : pour mieux gérer ses émissions et ses quotas de CO<sub>2</sub>

La Convention de partenariat entre EDF et le Crédit Agricole, signée ce 29 novembre 2006, permet aux entreprises clientes du Crédit Agricole de bénéficier d'un accès privilégié à l'offre Carbone Optimia d'EDF. Grâce à cette offre, les entreprises disposent non seulement de solutions pour acheter et vendre leurs quotas de CO<sub>2</sub>, mais aussi pour faire le point sur leurs émissions et connaître toutes les pistes d'actions pour pouvoir les réduire.

### **Acheter et vendre des quotas de CO<sub>2</sub>... en toute sécurité**

Toutes les entreprises ne sont pas structurées pour gérer par elles-mêmes la vente ou l'achat de quotas de CO<sub>2</sub>. En effet, il s'agit d'un processus qui réclame des compétences spécifiques, un cadre contractuel adéquat et un investissement en termes de temps passé.

La solution **Trading CO<sub>2</sub>** de la gamme Carbone Optimia d'EDF permet aux entreprises de confier à un expert reconnu leurs achats ou leurs ventes de quotas de CO<sub>2</sub>. Dans un cadre contractuel facilement mis en œuvre, elles peuvent alors valoriser leurs quotas excédentaires, ou faire des économies en évitant d'avoir à payer des pénalités en cas de déficit de quotas ... le tout sans perte de temps !

### **Disposer d'un bilan complet et précis de ses émissions de CO<sub>2</sub>**

Effectuer un état des lieux précis et détaillé des émissions de CO<sub>2</sub> demande une expertise dont toutes les entreprises ne disposent pas en interne. Avec le **Bilan CO<sub>2</sub>** (proposé dans le cadre de la gamme Carbone Optimia), les entreprises concernées se voient adresser un récapitulatif complet de leurs émissions par des experts EDF. Ils se basent pour cela sur les factures de combustibles fossiles et utilisent le guide méthodologique relatif aux déclarations de gaz à effet de serre.

Les entreprises ayant accès à l'offre Carbone Optimia disposent ainsi d'un inventaire conforme aux « déclarations des émissions de CO<sub>2</sub> » qu'elles doivent transmettre à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Cet inventaire peut également être transmis, comme le prévoit la réglementation, à un organisme indépendant qui assure le contrôle annuel des déclarations des émissions transmises à la DRIRE.

## **Des pistes d'action pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>**

Au-delà d'une vision claire du bilan CO<sub>2</sub>, une gestion optimisée des émissions suppose d'être en mesure d'effectuer les bons arbitrages entre les éventuels investissements à réaliser pour polluer moins et les coûts d'achat de quotas supplémentaires. Or cet arbitrage demande une analyse pointue des installations pour dégager les meilleures pistes d'actions. Avec le **diagnostic CO<sub>2</sub>** de la gamme Carbone Optimia, les entreprises reçoivent l'aide d'EDF pour évaluer leurs installations, les priorités de réduction des émissions et les coûts d'investissement.

Après une étude approfondie de la situation de l'entreprise, l'expert EDF partage avec elle ses conseils pour agir sur ses équipements et sur le choix de ses combustibles. L'indication de ratios de coûts d'investissements en euros par tonne de CO<sub>2</sub> économisée permet de choisir plus facilement entre un investissement visant à réduire les émissions et l'achat de quotas supplémentaires. L'entreprise est ainsi mieux armée pour s'engager sur le long terme.